

À une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 1^{er} juin 2020 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Phillip Holmes, Archie Greer, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour. Colette O'Malley n'a pu y assister.

(20-06-53) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 4 mai soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-54) Il est proposé par le Conseiller Drummond d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-55) Subvention pour l'entretien des chemins

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 720 025 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien quotidien et préventif des routes locales de niveau 1 et 2, ainsi que les ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par le Conseiller Brian Drummond et secondé par le Conseiller Greer et il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Bristol informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations pour l'entretien quotidien et préventif des routes locales de niveau 1 et 2, ainsi que les ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-56) Il est proposé par le Conseiller Greer que cette année, compte tenu du projet de rénovation de la plage prévu pour cet été et des problèmes d'accès aux toilettes publiques en raison de COVID 19, l'emplacement actuel du marché de Bristol au parc MacLellan ne sera pas disponible pour la saison 2020. La municipalité est disposée à permettre le marché de Bristol à utiliser le site du 14 Route 148 pour la saison 2020. Cependant, sans accès aux toilettes, il est résolu de refuser l'administration du marché de Bristol en réponse à la demande du comité. Adoptée. Le maire et les Conseillers Holmes et Graham s'abstiennent de voter.

(20-06-57) Il est proposé par le Conseiller Holmes que la municipalité a désigné la directrice générale, Christina Peck, comme signataire autorisé du protocole de subvention relative à la rénovation de la bibliothèque. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-58) Il est proposé par le Conseiller Graham d'embaucher Debbie Lillico-Bill comme nouvelle employée pour la bibliothèque de Bristol. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-59) Projet de subdivision

ATTENDU QUE le projet de lotissement est situé dans la zone AG-109 sous la juridiction de la C.P.T.A.Q;

ATTENDU QUE le lot 5 801 458 (23 Gold Mine Nord) a fait droit de la décision # 405492 en 2014 par la C.P.T.A.Q. qui a accordé la subdivision et l'utilisation à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la municipalité avait préalablement autorisé ce lotissement en 2014 car il était conforme à notre règlement de lotissement en vigueur et l'est toujours;

ATTENDU QUE cette subdivision est proposée dans le but de remédier les lots non enregistrés en 2014 avant l'opération cadastrale.

ATTENDU QUE Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre agréé du Québec, propose la création des lots 6 364 385, 6 364 386, 6 364 387 et 6 364 388 tel que démontré à ses minutes # 7972 datées du 24 février 2020;

ATTENDU QUE cette subdivision n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines ou les activités agricoles du secteur;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Brian Drummond que la municipalité accepte le projet de lotissement tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-60) Projet de subdivision

ATTENDU QUE le lot 5 801 714 est situé dans la zone LC-704 où les lotissements sont permis;

ATTENDU QUE le lot 5 801 714 appartient à la municipalité et est identifié comme étant la rue Reid;

ATTENDU QU' une partie du lot 5 801 714 n'a jamais été aménagée et qu'il n'y a pas de projet de développement futur;

ATTENDU QU' un propriétaire contigu a manifesté son intérêt pour l'achat de cette parcelle particulière de la rue Reid;

ATTENDU QU' autoriser la vente de cette propriété n'aurait aucun impact sur tout développement futur du secteur ou sur l'accès au chemin municipal pour les lots existants;

ATTENDU QUE Michel Fortin, arpenteur-géomètre agréé du Québec, propose la création du lot 6 365 006 d'une superficie globale de 206 m² pour la vente tel que démontré à ses minutes # 30128 datées du 26 février 2020;

ATTENDU QUE la taille et les dimensions du lot ne répondent pas à nos exigences actuelles du règlement de lotissement et seraient donc accordées à condition que le lot soit joint à sa propriété existante et ne soit pas considéré comme un lot indépendant;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Holmes que la municipalité accepte le projet de lotissement tel que présenté. Adoptée. Le maire et le conseiller Greer s'abstiennent de voter.

Le Conseiller Holmes donne un avis de motion pour modifier le règlement # 311. Le projet de règlement # 311A.1 a été déposé.

(20-06-61) Il est proposé par le Conseiller Holmes d'embaucher 2 sauveteurs / préposés aux toilettes pour une période de six semaines qui commencera vers le 1^{er} juillet. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-62) Il est proposé par le Conseiller Drummond de communiquer avec les municipalités avoisinantes afin d'obtenir leur appui financier pour le projet de rénovation de la plage puisqu'il s'agit d'une infrastructure largement utilisée par les habitants de la MRC du Pontiac et des environs. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice générale

(20-06-63) Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les factures totalisant 101 920.93\$ soient payées pour le mois de mai. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-64) Il est proposé par le Conseiller Greer d'accepter les états financiers pour le mois d'avril. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-06-65) Il est proposé par le Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck